

21 juillet 2026

Datacenters en France : une fenêtre d'opportunité à ne pas manquer

Anthony MORLET-LAVIDALIE - amorlet-lavidalie@rexecode.fr

L'édition 2026 de *Choose France* a marqué un véritable changement d'échelle, avec 93 milliards d'euros d'investissements annoncés, dont jusqu'à 75 milliards d'euros consacrés aux datacenters d'intelligence artificielle de SoftBank. Au-delà du montant historique, cette annonce confirme une tendance de fond : la France s'impose progressivement comme l'un des territoires les plus attractifs d'Europe pour accueillir les infrastructures critiques de l'intelligence artificielle. Nous effectuons dans cette note une revue des enjeux économiques associés au déploiement de cette infrastructure numérique et des conditions de leur matérialisation.

- Sur le périmètre des datacenters dits de colocation ayant une capacité supérieure à 1 MW, la France possède des capacités installées estimée à 850 MW fin 2025. **Dans notre scénario central, les capacités installées atteindraient près de 8 000 MW à l'horizon 2035** sous l'effet notamment de l'essor de l'intelligence artificielle générative et agentique, dont la part dans la demande totale de capacité de calcul croît rapidement.
- **Dans ce même scénario, l'investissement cumulé sur dix ans atteindrait 210 milliards d'euros, avec un contenu en valeur ajoutée domestique partiel mais significatif.** Environ 25 à 30 % de ces dépenses génèrent de la valeur ajoutée française, principalement via le BTP, le génie électrique et les services associés. Au-delà des seuls investissements (CAPEX), les dépenses récurrentes d'exploitation et de maintenance (OPEX) alimenteraient la valeur ajoutée nationale.
- **La valeur ajoutée directe de la filière atteindrait 13 milliards d'euros constants en 2035, soit environ 0,4 % du PIB français.** Sa dynamique de croissance resterait très élevée sur toute la période. L'essentiel de la création de valeur se concentrerait dans les services d'exploitation, le *cloud* souverain et l'ingénierie.
- **La France dispose d'atouts comparatifs majeurs dans la compétition européenne des datacenters :** une électricité bas carbone et compétitive, une position géographique stratégique, un écosystème de recherche de niveau mondial en intelligence artificielle et une mobilisation institutionnelle croissante. Ces atouts se heurtent néanmoins à une concurrence féroce, notamment de la part des pays nordiques et d'Europe de l'Est, où les conditions d'implantation apparaissent souvent moins complexes, plus rapides et moins coûteuses.
- **La principale contrainte au déploiement des datacenters demeure donc avant tout institutionnelle.** Pour que les annonces en investissements soient suivies d'effets, les pouvoirs publics doivent garantir un cadre juridique clair et prévisible, empêchant que des projets approuvés se retrouvent bloqués par des recours en justice *a posteriori*.

I. Les datacenters au cœur de la nouvelle économie : enjeux de souveraineté, d'IA et de compétitivité

Une infrastructure critique de l'économie numérique

Le terme de datacenter (centre de données) recouvre des réalités très hétérogènes, allant de la salle hé-

bergeant les serveurs d'une PME régionale au campus *hyperscale* de plusieurs centaines de mégawatts utilisé pour entraîner les modèles d'IA les plus avancés. Ces infrastructures partagent néanmoins une caractéristique fondamentale : elles constituent le substrat physique sans lequel l'économie numérique ne peut fonctionner. Toute interaction en ligne, qu'il s'agisse de la consultation d'un site web, de l'envoi

d'un courriel, de l'utilisation d'une application mobile ou une requête ChatGPT, repose sur ces centres de données. Leur rôle dans l'économie contemporaine est, à ce titre, analogue à celui qu'ont joué les réseaux ferroviaires au XIX^e siècle ou les réseaux électriques au XX^e (même si ces dernières emportaient des montants encore plus conséquents) : ils structurent les flux, conditionnent les localisations et déterminent les trajectoires de compétitivité.

La montée en puissance de l'intelligence artificielle générative a profondément reconfiguré cette réalité. Les modèles de langage de grande taille (*Large Language Models, LLM*), à l'image de GPT, Gemini, Claude, requièrent des puissances de calcul sans commune mesure avec celles des générations précédentes. L'entraînement d'un modèle de la génération actuelle mobilise des milliers de processeurs graphiques (GPU) pendant plusieurs semaines, dans des configurations à très haute densité électrique. Le campus d'intelligence artificielle de Fouju, en Seine-et-Marne, illustre concrètement ces ordres de grandeur avec une capacité installée initialement prévue de 1,4 GW, le projet a été révisé à la hausse pour finalement accueillir 3,0 GW, soit une puissance équivalente à celle de deux réacteurs nucléaires de dernière génération. Selon les estimations de France Datacenter, l'intelligence artificielle représentera entre 35 et 40 % des besoins en capacité installée d'ici 2030, contre moins de 10 % aujourd'hui.

La souveraineté numérique : un enjeu qui dépasse la technologie

La question de la souveraineté numérique s'est imposée avec une acuité croissante dans les agendas stratégiques européens depuis l'adoption du *Cloud Act* américain en 2018. Ce texte permet aux autorités américaines à exiger l'accès à des données hébergées par des entreprises états-uniennes, y compris lorsque ces données sont physiquement stockées hors du territoire américain. Pour les entreprises et administrations françaises qui confient leurs données sensibles, données de santé, secrets industriels, informations judiciaires ou données de défense, à des opérateurs relevant de la juridiction américaine, ce dispositif représente une vulnérabilité structurelle difficilement acceptable.

Cette problématique dépasse la seule question de la conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Elle touche à la capacité

de l'État et des entreprises françaises à maîtriser le cycle de vie de leurs données les plus sensibles, depuis leur création jusqu'à leur destruction, sans être soumis à la juridiction américaine. L'hébergement souverain, dans des datacenters opérés par des entités opérant exclusivement sous l'égide du droit européen et français, constitue la réponse technique à cette exigence. C'est dans ce contexte que le gouvernement français a développé le label SecNumCloud de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), dont les critères visent précisément à garantir une imperméabilité aux législations extraterritoriales.

La demande de capacités souveraines s'étend progressivement au-delà du seul secteur public. Le traitement à grande échelle des données de santé, condition nécessaire au développement de l'intelligence artificielle médicale, la gestion des infrastructures critiques telles que les réseaux d'énergie ou les systèmes de transport, les modèles de simulation utilisés à des fins de défense, ou encore les bases de données clients des établissements financiers, sont autant de cas d'usage pour lesquels la localisation du datacenter et la nationalité de son opérateur ne sont pas des paramètres indolores. En développant sur son sol une capacité d'hébergement de rang mondial, la France se donne les moyens de répondre à cette demande en pleine expansion.

L'IA générative comme accélérateur sans précédent de la demande en calcul

L'IA générative constitue un choc de demande d'une ampleur inédite pour la filière des datacenters. Quelques repères permettent d'en saisir les ordres de grandeur. L'entraînement d'un LLM de la génération GPT-4, requiert plusieurs milliers de GPU Nvidia A100 ou H100 pendant des semaines. Un GPU H100, commercialisé aux alentours de 30 000 dollars, consomme 700 watts en charge maximale ; un cluster de 10 000 unités représente ainsi, pour les seuls accélérateurs, une consommation de 7 mégawatts. L'inférence, c'est-à-dire l'exécution quotidienne des requêtes des utilisateurs, représente elle aussi une charge considérable et en forte croissance. Selon les projections de JLL, elle pourrait dépasser la charge associée à l'entraînement dès 2027. Cette révolution technologique a une implication géopolitique directe : les pays disposant d'une infrastructure de calcul suffisante pourront développer et déployer leurs propres modèles d'IA, tandis que ceux qui en

sont dépourvus resteront tributaires de modèles conçus et contrôlés par d'autres. La France a pris conscience de cet enjeu lors du Sommet mondial pour l'Action sur l'Intelligence Artificielle de février 2025, en se positionnant comme le principal *hub* européen d'attraction d'investissements dans les datacenters dédiés à l'IA. L'émergence de Mistral AI comme acteur de rang mondial dans les LLM atteste de la réalité de cet écosystème d'excellence, mais son ancrage territorial reste conditionné à la disponibilité d'une infrastructure de calcul compétitive sur le sol français.

Un enjeu de compétitivité et de développement territorial

Au-delà de leurs dimensions stratégiques et technologiques, les datacenters représentent une activité économique à part entière, à fort impact territorial. Contrairement à une idée répandue, il ne s'agit pas d'infrastructures passives à faible intensité économique. Un datacenter de 100 MW mobilise, en phase de construction, entre 300 et 1 000 emplois selon la taille du projet, sur une durée de deux à trois ans, principalement dans les secteurs du bâtiment et des équipements électriques. Ces emplois présentent une caractéristique essentielle d'un point de vue économique : ils sont non délocalisables et créés sur le territoire. En phase d'exploitation, selon les estimations de la Direction générale des entreprises (DGE), un site de 100 MW génère environ 50 emplois directs qualifiés (techniciens, ingénieurs...), auxquels s'ajoutent des emplois indirects dans la maintenance, la sécurité et les services associés.

Les datacenters apportent également des externalités positives significatives pour les territoires d'accueil. Leur raccordement au réseau électrique de très haute tension améliore la qualité d'alimentation de l'ensemble des entreprises voisines. Les infrastructures de fibre optique déployées pour les connecter contribuent à l'amélioration de la connectivité locale. Réciproquement, la France bénéficie d'un actif numérique structurant pour l'accueil de ces infrastructures : un réseau de fibre optique parmi les plus denses d'Europe, avec un taux de couverture FttH de 94,3 % fin 2025 selon l'Arcep, et un *hub* d'interconnexion internationale de premier rang à Marseille, où convergent plus de quinze câbles sous-marins reliant l'Europe à l'Afrique, au Moyen-Orient et à l'Asie. Cette densité de connec-

tivité, héritée du Plan France Très Haut Débit lancé en 2013 et largement amortie, constitue un facteur d'attractivité comparable à celui de l'électricité décarbonée à bas coût et réduit le coût marginal de raccordement des nouveaux sites. Enfin, la chaleur fatale produite par les équipements informatiques ouvre des possibilités de valorisation énergétique, notamment l'alimentation de réseaux de chaleur urbains, le chauffage de piscines publiques ou de serres agricoles, dont certains projets français commencent à tirer parti. La Finlande et la Suède, en particulier, ont développé des modèles d'intégration des datacenters aux réseaux de chauffage urbain qui font aujourd'hui référence.

Sur le plan des prélèvements obligatoires, outre les recettes fiscales et sociales associées à l'activité et l'emploi, les datacenters génèrent des recettes substantielles pour les collectivités locales, via la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la taxe foncière sur les propriétés bâties. Pour une commune de taille modeste accueillant un site de 100 MW représentant un investissement de 1,5 à 2 milliards d'euros, ces retombées fiscales peuvent être véritablement transformatrices.

L'ambition d'un leadership européen exportable

La France n'est pas condamnée à se positionner uniquement comme lieu d'accueil passif de l'investissement étranger dans les datacenters. Si son écosystème atteint la taille critique et développe les compétences nécessaires, elle dispose d'atouts réels pour exporter son savoir-faire. Des acteurs français ou fortement implantés en France, tels qu'OVHcloud, Data4 ou Scaleway, ont déjà acquis une dimension européenne. La constitution d'un *hub* français d'excellence en matière de datacenters souverains pourrait servir de tremplin à l'émergence de champions nationaux capables d'opérer à l'échelle continentale. Cette ambition s'inscrit pleinement dans la stratégie industrielle portée par la Commission européenne à travers l'EU Data Act et le programme *European High Performance Computing Joint Undertaking (EuroHPC)*. L'Europe cherche à se doter d'une infrastructure numérique autonome, et la France, forte de ses atouts énergétiques, de son écosystème de recherche en intelligence artificielle et de sa position géographique centrale, est bien placée pour en prendre la tête. Le risque symé-

trique est réel : si cette opportunité n'est pas saisie, ce sont les Pays-Bas, l'Allemagne ou la Pologne qui s'imposeront comme les *hubs* alternatifs, plaçant la France dans une position de dépendance vis-à-vis d'infrastructures qu'elle ne contrôlerait pas.

II. Les atouts structurels de la France : un alignement de planètes rare

Une électricité abondante, compétitive et bas carbone

Le principal facteur de localisation d'un datacenter est désormais l'accès à une énergie électrique abondante, fiable et compétitive. Sur ce critère, la France dispose d'un avantage comparatif sans équivalent en Europe continentale. Son parc nucléaire de 56 réacteurs en exploitation représentait en 2025 une capacité installée de 63 GW et produisait 373 TWh. Grâce à cela, la production électrique française a une intensité carbone de seulement 20 grammes de CO₂ par kilowattheure en 2025. Ce chiffre est dix-huit fois inférieur à celui du mix électrique américain, et quatorze fois inférieure à celui du mix allemand encore fortement dépendant du gaz et du charbon en dépit des efforts de transition énergétique engagés outre-Rhin. Pour un datacenter consommant 10 TWh par an, cet écart se traduit directement dans l'empreinte carbone du bilan ESG de l'opérateur, un critère devenu central pour les grandes entreprises technologiques dans leurs choix d'implantation des investissements.

La structuration du marché électrique français présente également des avantages pour les grands consommateurs industriels. EDF propose des Contrats d'Alimentation à Puissance Nucléaire (CAPN), qui permettent aux opérateurs de datacenters de se couvrir sur longue durée à des prix compétitifs et prévisibles. Le contrat signé entre EDF et Data4, portant sur 40 MW par an pendant douze ans à compter de 2026, illustre concrètement ce modèle. La fin du mécanisme ARENH en 2026 a certes introduit une incertitude tarifaire à court terme, mais la perspective d'une production nucléaire abondante avec l'entrée en service des nouveaux EPR à l'horizon 2030-2035 offre des perspectives de prix favorables sur le long terme, qui correspond précisément à l'horizon naturel d'amortissement des datacenters.

Une position géographique stratégique

La France bénéficie d'une position géographique exceptionnelle au sein de l'écosystème numérique européen et mondial. Marseille concentre l'arrivée de vingt câbles sous-marins intercontinentaux, reliant l'Europe à l'Asie, à l'Afrique et aux Amériques. Cette position en fait la porte d'entrée naturelle des flux intercontinentaux de données vers l'Europe, conférant à la métropole phocéenne une attractivité croissante pour les datacenters dont la valeur économique dépend de la latence, notamment les plateformes de *trading* à haute fréquence, les réseaux de diffusion de contenu (*Content Delivery Networks*, *CDN*) et les services cloud régionaux. Paris se situe au cœur du réseau des principaux *hubs* numériques européens, ce qui lui confère un avantage décisif pour les applications les plus sensibles aux délais de transmission.

Cette géographie favorable s'articule avec un réseau de transport d'électricité de haute performance. RTE exploite l'un des réseaux électriques les plus denses et les plus fiables d'Europe, avec une disponibilité de service supérieure à 99,9 %. Pour les datacenters, dont le fonctionnement exige une alimentation électrique ininterrompue, cette fiabilité constitue un critère de localisation aussi important que le coût de l'énergie. Elle réduit les besoins en dispositifs de secours onéreux, tels que les groupes électrogènes ou les batteries de grande capacité, et améliore l'efficacité énergétique globale des installations, mesurée par l'indicateur PUE (*Power Usage Effectiveness*).

Un écosystème technologique et académique de rang mondial

La disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée dans les domaines de l'ingénierie électrique, de la mécanique des fluides, de la cybersécurité et de l'informatique constitue le troisième pilier des atouts français. La France dispose d'un système de formation d'excellence, articulant Grandes Écoles d'ingénieurs, universités scientifiques et techniques, BTS et DUT spécialisés, qui produit chaque année des milliers de diplômés immédiatement employables dans les métiers du datacenter. Le secteur représentait déjà actuellement près de 50 000 emplois en équivalent temps plein, dont 30 000 emplois directs.

L'écosystème de recherche en intelligence artificielle constitue un atout complémentaire de premier ordre. La France s'est hissée en 2024 à la cinquième place du *Global AI Index*, progressant de huit rangs en deux ans. La présence d'acteurs tels que Mistral AI, *Hugging Face* dont les fondateurs sont français, ou encore les équipes de recherche de Meta Paris et Google DeepMind Paris, ancre la capitale française comme l'un des principaux centres mondiaux de recherche en IA. La co-localisation de la recherche avancée en intelligence artificielle et des infrastructures de calcul crée des synergies qui renforcent mutuellement l'attractivité du site pour les investisseurs internationaux.

Un engagement politique croissant

Le Sommet mondial pour l'action sur l'intelligence artificielle de février 2025, organisé à Paris, a cristallisé cet ensemble d'atouts en un signal politique fort adressé aux investisseurs internationaux. Les engagements privés annoncés à cette occasion ont atteint 109 milliards d'euros, principalement fléchés vers des datacenters. Ces chiffres doivent toutefois se lire avec précaution : souvent pluriannuels, ils traduisent des intentions d'investissement plus que des décaissements immédiats. Leur ampleur témoigne néanmoins de la crédibilité retrouvée de la France comme destination de premier plan dans l'économie numérique.

Le sommet *Choose France* de juin 2026 a confirmé cette dynamique. SoftBank a annoncé jusqu'à 75 milliards d'euros pour 5 GW de capacité, dont 45 milliards fermes pour une première phase de 3,1 GW dans les Hauts-de-France à l'horizon 2031 ; Brookfield a porté son engagement à 30 milliards d'euros, et le fonds émirati MGX avec Bpifrance a officialisé environ 7,5 milliards pour un second site. La même prudence s'impose : 45 des 93 milliards seulement relèvent d'un engagement contractuel ferme, le reste agrégeant des plafonds conditionnels et des plans aux statuts hétérogènes. Il est probable qu'une part notable des capacités réservées ne se concrétisera pas.

La mobilisation institutionnelle s'est traduite par plusieurs dispositifs concrets. Le statut de Projet d'Intérêt National Majeur accélère les procédures d'autorisation des grands projets. L'objectif est de ramener le délai d'instruction sous un an, contre plus

de deux aujourd'hui. La procédure de raccordement *fast-track* de RTE, approuvée par la Commission de régulation de l'énergie en mai 2025, offre un accès prioritaire au réseau à très haute tension pour des sites de forte puissance, de l'ordre de 700 MW à 1 GW chacun. Cinq sites en bénéficient, dont quatre déjà attribués ; plus largement, un groupe de travail piloté par la Direction générale des entreprises a identifié 63 sites propices à l'accueil de datacenters.

Ces engagements ne se concrétiseront toutefois qu'à la mesure de la capacité du réseau électrique à suivre, ce qui fait de l'électrification un enjeu de réalisation à part entière. Plus de 200 projets industriels, représentant près de 33 GW, attendent un raccordement au réseau haute tension, et RTE avait déjà réservé près de 18 GW de capacité en mai 2026, contre 5 GW fin 2024. Pour absorber cette vague, RTE prévoit de tripler son rythme d'investissement annuel d'ici 2030, dont 8 milliards d'euros dédiés à l'électrification des usages, et 94 milliards d'ici 2040 au titre de son schéma de développement du réseau. Le premier contrat *fast-track* a été signé en janvier 2026 avec le Campus IA de Fouju, pour une montée en puissance jusqu'à 1 400 MW. La disponibilité et le calendrier du réseau deviennent ainsi un facteur d'attractivité aussi déterminant que la fiscalité ou le foncier.

III. La filière des datacenters en France : historique, scénarios et perspectives à 2035

Une filière déjà dynamique, portée par une nouvelle phase d'accélération

L'analyse de la trajectoire de la filière française des datacenters se heurte à une difficulté préliminaire : l'absence de séries statistiques publiques longues et homogènes sur la capacité installée. La comptabilité nationale ne distingue pas spécifiquement cette activité, et les données disponibles proviennent principalement de sources sectorielles privées dont les périmètres et les méthodologies varient sensiblement d'une publication à l'autre, sans parler de la comparaison d'un pays à l'autre. La présente analyse s'appuie sur les baromètres annuels publiés par France Datacenter en partenariat avec EY-Parthenon, qui constituent la référence sectorielle la plus robuste, mis en regard des données de marché de CBRE et Cushman & Wakefield pour les grands pôles urbains, ainsi que des informations de raccor-

dement fournies par RTE pour les projections. Nous retenons ici le périmètre des datacenters dits de colocation ayant une capacité supérieure à 1 MW, ce qui exclue notamment tous les centres de données de petite capacité hébergés par des entreprises en propre qui sont souvent de taille modeste.

La série ainsi reconstruite (cf. tableau 1) met en évidence une croissance à la fois soutenue et régulière au cours de la dernière décennie. La capacité installée est passée de 192 MW en 2015 à 850 MW en 2025, soit un taux de croissance annuel moyen d'environ 16 % entre 2016 et 2022, suivi d'un ralentissement modéré à 12-13 % sur 2023-2024, puis d'un rebond à 19 % en 2025. Cette trajectoire traduit un développement structurel du secteur, d'abord porté par la montée en puissance du *cloud* d'entreprise, puis par les premiers investissements liés à l'intelligence artificielle. Si nous tenions compte de tous les datacenters installés, même les plus modestes hébergés par des petites structures ou entreprises, les capacités installées françaises culmineraient à environ 1 500 MW en 2025. Bien que cela double l'estimation à date, la croissance est portée par les datacenters en colocation de grosse puissance installée, les petits centres de données hébergés par des petites structures ou entreprises ne connaissent qu'une faible progression, d'autant qu'avec la digitalisation et le développement du *cloud*, de plus en plus de structures décident d'externaliser le stockage de leurs données sur des datacenters partagés de plus grosse puissance.

Cette lecture appelle toutefois une précaution méthodologique. Les données ne reposent pas toujours

sur un périmètre constant d'une année à l'autre : certaines éditions incluent les datacenters d'entreprise dits captifs en plus des infrastructures de colocation, tandis que d'autres se limitent à ce dernier segment. Le choix a été fait ici de retenir un périmètre élargi intégrant les sites captifs des grandes entreprises, avec une reconstitution rétrospective cohérente sur cette base. Bien qu'il s'agisse d'une estimation, ce travail permet de restituer des ordres de grandeur fiables et d'éclairer de manière pertinente la dynamique d'évolution du parc.

Scénarios à horizon 2035 : entre potentiel d'investissement et contraintes de réalisation

Trois scénarios sont construits à partir d'un point d'ancrage estimé en 2025 à 850 MW de capacité de datacenters dits de colocation ayant une capacité supérieure à 1 MW, cohérent avec les 714 MW recensés fin 2024 par le baromètre EY/France Datacenter. La démarche s'appuie sur les travaux de la Task Force interministérielle (DGE, Business France, RTE) du 30 janvier 2026, sur le portefeuille de raccordements suivi par RTE, soit plus de 30 GW de droits d'accès au réseau de transport fin 2025, dont 14 GW dédiés aux datacenters, et sur les déterminants de la demande mondiale en infrastructures d'intelligence artificielle. S'y ajoutent les annonces de juin 2026, avec la révision du projet Campus IA de 1,4 à 3,0 GW et une première phase de 3,1 GW portée par SoftBank dans les Hauts-de-France d'ici 2031.

Le cœur de la méthode est le taux de concrétisation, c'est-à-dire la part des demandes de raccordement parvenues au stade de la Proposition Technique et Financière (PTF) auprès de RTE qui débouchent effectivement sur des capacités opérationnelles. Ce paramètre est décisif pour deux raisons. D'abord, les développeurs sécurisent souvent plusieurs points de raccordement pour des projets proches ou substituables, ce qui gonfle les volumes demandés par rapport aux capacités réellement construites. Ensuite, l'écart entre puissance contractée et puissance consommée reste important : les datacenters récemment raccordés ne mobilisent en moyenne que 20 % de leur puissance de raccordement, le temps d'une montée en charge généralement étalée sur une dizaine d'années. Passer des droits d'accès aux capacités effectives suppose donc d'appliquer un filtre, et c'est ce filtre qui distingue les trois scénarios.

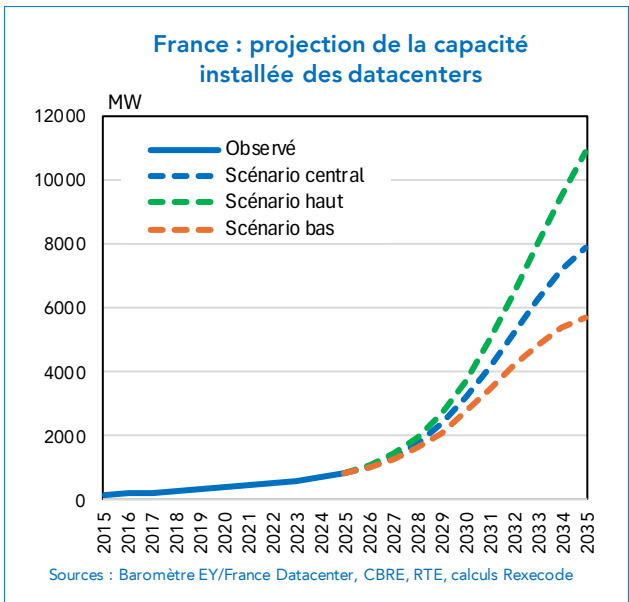
Tableau 1 : Historique de la capacité installée en datacenters en France (2015–2025)

Année	Capacité installée (MW)	Variation annuelle (en %)
2015	177	
2016	206	17
2017	240	16
2018	280	17
2019	324	16
2020	376	16
2021	442	18
2022	520	18
2023	610	17
2024	714	17
2025	850	19

Sources : Baromètre EY/France Datacenter, CBRE, Rexecode

Le scénario central s'adosse à la trajectoire de décarbonation rapide de RTE (Bilan prévisionnel 2025). Celle-ci suppose que 60 % des projets d'électrification, hydrogène et datacenters aboutissent d'ici 2030, soit environ 2,6 GW de capacités nouvelles sur les 4,3 GW de PTF datacenters signés. La consommation associée atteindrait 15 à 20 TWh en 2030, puis 23 à 28 TWh en 2035. Ce taux de 60 % n'est ni un objectif ni une observation, mais une hypothèse jugée atteignable par RTE, appliquée uniformément à tous les grands projets raccordés. Comme les taux réellement constatés depuis 2023 dans des secteurs voisins, hydrogène et industrie lourde, sont sensiblement plus bas, sa transposition aux datacenters appelle à la prudence.

En taux central, nous retenons 50 %, en léger retrait sur les 60 % de RTE, pour trois raisons. La première est une décote sur les projets portés par des acteurs peu capitalisés, néoclouds et entrants, qui pèsent 30 à 40 % du pipeline en MW et dont la probabilité de réalisation est inférieure à celle des *hyperscalers* établis, estimée pour sa part entre 80 et 90 %. La deuxième tient aux délais de raccordement incompressibles, qui repoussent une partie des mises en service au-delà de 2030 même en procédure accélérée. La troisième est une marge de prudence liée aux abandons déjà observés. Concrètement, concrétiser la moitié des 4,3 GW de PTF prévus d'ici 2029 apporte environ 2,15 GW nets ; ajoutés au parc de 850 MW et au début de montée en charge, ils portent la puissance opérationnelle à environ



3,2 GW en 2030. En étendant ensuite ce même taux de 50 % au vivier complet des 14 GW de droits d'accès datacenters, complété par les PTF signées entre 2026 et 2032 et par la maturation des premiers sites, la capacité installée atteint environ 7,9 GW en 2035, pour une consommation de l'ordre de 25 à 30 TWh.

Le scénario haut retient un taux de 70 %, proche de l'hypothèse haute de RTE, relevé pour intégrer un flux de projets encore non engagés. Il suppose la mise en service de tous les sites *fast-track*, la continuité des annonces et l'absence d'abandon de méga-projet. La capacité installée s'élèverait alors à environ 3,7 GW en 2030 puis 10,9 GW en 2035. C'est une borne haute, de probabilité limitée. L'abandon du projet *Fluidstack* au Bosquel, révélé en mars 2026, en montre la fragilité : annoncé au Sommet IA de février 2025 pour 10 milliards d'euros et 1 GW, il a été délaissé au profit du marché américain, jugé plus lisible pour le passage à l'échelle. Un appel à manifestation d'intérêt a été relancé depuis, signe que si un porteur peut renoncer, le site, lui, reste attractif.

Le scénario bas retient un taux de l'ordre de 30 à 35 %, cohérent avec la trajectoire de décarbonation lente de RTE. Il intègre les principaux facteurs de freinage : contestations locales, délais de raccordement de trois à quatre ans même en *fast-track*, tensions d'approvisionnement sur les équipements critiques comme les transformateurs et le refroidissement spécialisé, dont les délais de livraison atteignent douze à vingt-quatre mois, et risque de défaillance de certains porteurs. La capacité installée s'établirait alors autour de 2,7 GW en 2030 puis 5,7 GW en 2035.

Tableau : capacité installée et projetée en datacenters à horizon 2035, MW			
Année	Scénario bas	Scénario central	Scénario haut
2025		850	
2026	1 020	1 054	1 088
2027	1 276	1 361	1 448
2028	1 621	1 783	1 956
2029	2 092	2 372	2 680
2030	2 742	3 204	3 727
2031	3 456	4 167	4 995
2032	4 183	5 210	6 447
2033	4 854	6 255	7 997
2034	5 391	7 196	9 520
2035	5 717	7 919	10 857
TCAM 2025–2035	+21 %/an	+25 %/an	+29 %/an

Sources : Baromètre EY/France Datacenter, RTE Bilan prévisionnel 2025, calculs Rexecode

Comparaison européenne : la France plutôt bien positionnée

La comparaison avec les principaux concurrents européens est indispensable pour apprécier le positionnement relatif de la France dans la course aux infrastructures numériques. Elle permet de dépasser une lecture en valeur absolue pour analyser les choix d'implantation des opérateurs et des *hyperscalers* à l'échelle du continent. Ces arbitrages déterminent in fine la localisation des investissements, des emplois et, plus largement, les conditions de la souveraineté numérique.

L'exercice de comparaison demeure toutefois méthodologiquement délicat. Les sources nationales mobilisent des périmètres hétérogènes : certaines intègrent les datacenters internes des entreprises, d'autres se limitent au marché de la colocation, tandis que d'autres encore agrègent les campus *hyperscale* en propre. Afin de garantir une base de comparaison robuste, nous retenons ici le plus petit dénominateur commun fiable entre pays, à savoir la colocation tierce et le *cloud* tiers opérationnel. Sont exclus les datacenters internes des entreprises ainsi que les campus *hyperscale* propriétaires non colocalisés, faute de données systématiques et internationalement comparables sur ces segments. Malgré cet effort d'harmonisation, les ordres de grandeur doivent être interprétés avec prudence.

Sur ce périmètre, le Royaume-Uni conserve la première position européenne avec environ 1 800 MW, très largement concentrés autour de Londres. Cette avance s'inscrit toutefois dans un contexte de fragilisation progressive, lié à des tensions croissantes sur l'approvisionnement électrique bas carbone, qui limitent la capacité de développement de nouveaux projets et remettent en cause, à terme, son statut de hub numérique de référence en Europe.

Dans l'Union européenne, l'Allemagne arrive en tête avec environ 1 500 MW de capacité installée, principalement concentrés autour de Francfort et de Munich. Cette avance s'explique par un tissu d'entreprises plus dense et une demande historiquement plus forte, qui ont favorisé des investissements précoces dans les datacenters, notamment de colocation, bien avant l'essor de l'IA. Ce chiffre correspond strictement au périmètre de colocation retenu ici ; une approche plus large, intégrant les in-

frastructures informatiques internes des entreprises comme le fait *Bitkom*, porterait la capacité totale à près de 3 000 MW, mais elle n'est pas comparable aux autres pays étudiés. Tout comme au Royaume-Uni, l'Allemagne bute actuellement sur les limites de son réseau et sur le manque de disponibilité d'électricité bas carbone.

Les Pays-Bas, sur le seul périmètre de la colocation, atteignent environ 900 MW de puissance installée, mais leur position change d'échelle dès lors que l'on intègre les campus *hyperscale* en propre, notamment ceux de Google à Eemshaven et de Microsoft à Amsterdam et Middenmeer. La capacité totale ressort alors entre 1 400 et 1 600 MW. Cette spécificité tient à un modèle historiquement très favorable à l'*hyperscale*, combinant attractivité fiscale, conventions internationales étendues et rôle central de *hub* d'interconnexion via AMS-IX. Cette dynamique est toutefois aujourd'hui partiellement contrainte par des tensions sur le réseau électrique et la disponibilité du foncier.

La France occupe la quatrième position avec environ 850 MW. Cette position s'explique surtout par une structuration encore limitée du segment *hyperscale* en propre due notamment à une fiscalité peu compétitive et une complexité des procédures d'autorisation ainsi que des délais parfois longs agissant comme un frein dans cette course contre la montre des grands acteurs. De plus les *hyperscalers* peuvent privilégier des acteurs locaux plutôt que de s'installer en propre pour réduire les critiques potentielles sur la souveraineté numérique.

L'Irlande constitue le cas le plus atypique du paysage européen. En intégrant les infrastructures *hyperscale* en propre des principaux acteurs américains, la capacité totale atteint environ 2 900 MW, soit un niveau comparable à celui de l'Allemagne et supérieur à celui des Pays-Bas. Cette configuration repose très majoritairement sur l'*hyperscale* propriétaire, qui représente plus des trois quarts du total, et s'explique par un environnement fiscal particulièrement attractif qui a favorisé l'implantation des sièges européens des grandes plateformes et, dans leur prolongement, de leurs infrastructures.

Derrière ce noyau de grands marchés, la Pologne et la Suède incarnent la montée en puissance de *hubs* secondaires, avec respectivement environ 300 MW

et 280 MW. Leur développement repose sur des facteurs de compétitivité différents, fondés sur des coûts fonciers plus faibles et, dans le cas suédois, sur un accès abondant à une électricité largement décarbonée, issue du nucléaire et de l'hydraulique.

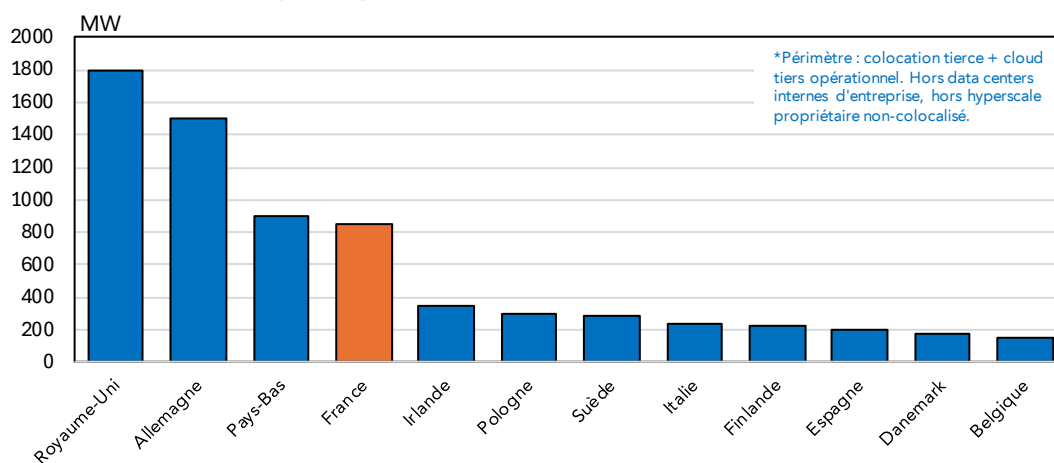
Enfin, il est utile de replacer ces dynamiques européennes dans une perspective mondiale. Les États-Unis dominent très largement l'infrastructure mondiale des datacenters, avec une puissance installée estimée à environ 53 GW en 2025, suivi de la Chine avec 32 GW en 2025 qui projette de doubler ses capacités installées à horizon 2030.

Dans cet environnement concurrentiel, la position française se distingue par un potentiel structurel réel, tout en accusant un retard sur les principaux leaders européens. Ce potentiel repose sur un triptyque particulièrement favorable à l'échelle du continent : une électricité bas carbone compétitive adossée au parc nucléaire, un réseau électrique parmi les plus robustes d'Europe et un écosystème numérique de premier plan. Ces atouts constituent des avantages comparatifs durables à l'heure où les *hyperscalers* font de l'accès à une énergie abondante et décarbonée un critère central de leurs décisions d'implantation. Cette position reste toutefois à consolider. Sur le segment de la colocation, l'écart avec l'Allemagne reflète une décennie d'attractivité moindre, liée notamment à des délais administratifs plus longs, à des contraintes de raccordement et à un environnement fiscal moins compétitif que celui de certains voisins

européens. Les annonces récentes d'investissements suggèrent néanmoins l'amorce d'un rattrapage, même si ses effets sur la capacité installée ne se matérialiseront pleinement qu'à l'horizon 2028-2030.

Au-delà des seuls facteurs économiques et techniques, la question de l'acceptabilité territoriale apparaît également comme un déterminant important de l'attractivité française. Les projets de datacenters font plus fréquemment l'objet de contestations locales qu'au sein de plusieurs pays concurrents, notamment autour des enjeux liés à l'usage du foncier voire de l'eau, à la consommation électrique, aux dispositifs de refroidissement ou encore au faible nombre d'emplois permanents créés au regard des surfaces mobilisées. Cette perception pèse d'autant plus que les procédures d'urbanisme et de réhabilitation foncière demeurent complexes et relativement longues en France, y compris sur des friches industrielles pourtant destinées à être reconverties. Plusieurs projets ont ainsi connu des retards significatifs, voire des abandons, malgré l'existence d'un intérêt économique avéré pour les territoires concernés. Cette dimension est loin d'être anecdotique dans une industrie où les arbitrages de localisation s'effectuent à l'échelle internationale et où les grands opérateurs disposent d'une capacité élevée de redéploiement des investissements. Dans ce contexte, la rapidité d'exécution et la lisibilité des procédures deviennent des éléments de compétitivité aussi déterminants que le coût de l'électricité ou la qualité des infrastructures numériques.

Europe : capacité installée en datacenters* en 2025



Sources : Source : Arizton, ResearchAndMarkets, BloombergNEF, Rabobank Research, Cushman & Wakefield, France Datacenter, EY -Parthenon, Bitkom, Mordor Intelligence, SentiSight.ai, DSIT UK, calculs Rexecode

IV. Les investissements : volumes, structure et traitement en comptabilité nationale

Le coût unitaire de construction : une grille de lecture par type de datacenter

L'investissement nécessaire à la construction d'un datacenter dépend étroitement de la nature de l'infrastructure, de son niveau de performance et de son usage. Une distinction préalable doit être opérée entre le coût « *shell and core* », qui correspond à l'investissement immobilier et aux infrastructures techniques du bâtiment, et le coût complet du projet, qui intègre également l'ensemble des équipements informatiques et logiciels. Le coût *shell and core* comprend notamment le génie civil, la structure du bâtiment, les installations électriques, les systèmes de refroidissement, les équipements de sécurité ainsi que les infrastructures de raccordement aux réseaux. En revanche, il exclut les serveurs, les accélérateurs de calcul (GPU ou ASIC), les équipements de stockage, les réseaux informatiques et les logiciels d'exploitation, qui représentent une part croissante de l'investissement total.

Les références internationales montrent une relative convergence des coûts de construction des infrastructures physiques. Selon JLL (*Global Datacenter Outlook 2026*), le coût moyen *shell and core* atteignait environ 10,7 millions de dollars par MW dans le monde en 2025. En Europe, Turner & Townsend estime le coût parisien à près de 10,8 dollars par watt, soit approximativement 10 millions d'euros par MW. Le projet *Dugny Digital Hub* développé par *Digital Realty* illustre ces ordres de grandeur : le permis de construire délivré en 2025 prévoit un raccordement électrique de 200 MW pour une capacité informatique de 176 MW, correspondant à un investissement d'environ 2 milliards d'euros, soit un coût voisin de 10 à 11 millions d'euros par MW pour les seules infrastructures immobilières et techniques.

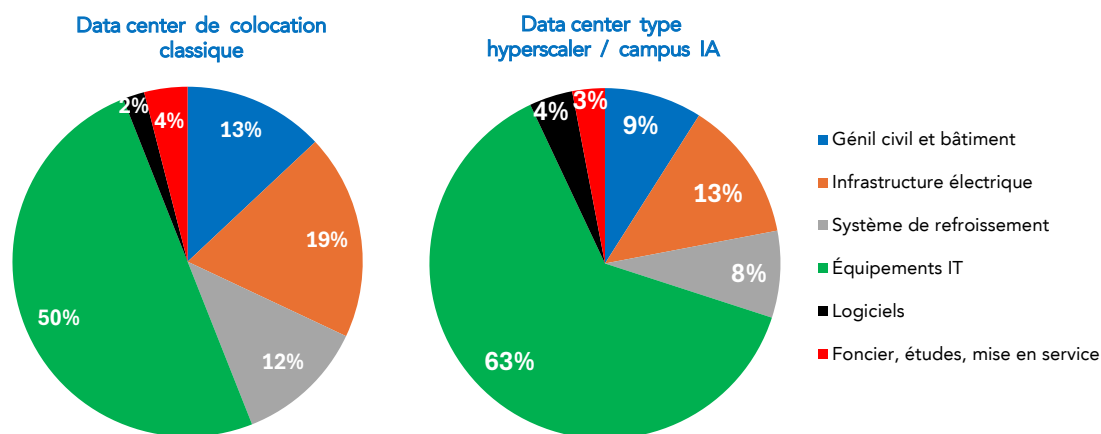
Si les catégories de datacenters partagent les mêmes grands postes d'investissement, elles se distinguent par la répartition de ces dépenses. Trois types d'investissement sont à distinguer. Le génie civil, tout d'abord. Il comprend les travaux de terrassement, les fondations, le bâtiment et les aménagements techniques. Les infrastructures électriques, ensuite, regroupent le raccordement au réseau, les transformateurs, la distribution électrique interne ainsi que les équipements garantissant la continuité

d'alimentation (onduleurs, batteries et groupes électrogènes). Les systèmes de refroidissement couvrent la production et la distribution du froid, qu'il s'agisse de solutions traditionnelles à air ou de refroidissement liquide direct. Enfin, les investissements informatiques rassemblent les serveurs, les processeurs, les accélérateurs de calcul, les équipements de stockage, les réseaux internes à très haut débit ainsi que les logiciels d'exploitation et de supervision. Les différences entre modèles tiennent moins à la nature de ces postes qu'à leur poids relatif dans le coût total.

Trois grandes catégories d'infrastructures peuvent être distinguées.

- Les datacenters d'entreprise (*on-premise*), exploités directement par des banques, des compagnies d'assurance, des industriels ou des administrations, correspondent généralement à des installations Tier III présentant une densité de puissance modérée et un refroidissement principalement assuré par air. Leur coût complet est estimé entre 18 et 20 millions d'euros par MW. Les équipements informatiques représentent environ la moitié de l'investissement total, devant les infrastructures électriques (près de 20 %), le génie civil (environ 13 %), les systèmes de refroidissement (près de 12 %), puis le foncier, les études et les logiciels. Ce modèle demeure largement présent au sein du parc historique français, même si la montée en puissance du *cloud* conduit progressivement les grandes organisations à externaliser une partie de leurs capacités.
- Les datacenters *hyperscale*, exploités par les grands fournisseurs mondiaux de services cloud, présentent des densités de puissance plus élevées et des exigences accrues en matière de disponibilité, de connectivité et d'efficacité énergétique. Leur coût complet est généralement compris entre 25 et 35 millions d'euros par MW. Le coût des infrastructures physiques reste proche de celui observé pour les autres catégories, de l'ordre de 10 à 14 millions d'euros par MW ; l'augmentation du coût total résulte principalement du volume beaucoup plus important d'équipements informatiques déployés.
- Enfin, les campus dédiés à l'intelligence artificielle constituent aujourd'hui la catégorie la plus capitalistique. Conçus pour héberger des grappes

Datacenters en France : répartition de l'investissement par composante



Sources : JLL, Turner & Townsend, McKinsey, IoT Analytics, décomposition et calculs Rexecode (au prix de 2024)

massives de processeurs graphiques et d'accélérateurs spécialisés, ils nécessitent des densités électriques très élevées, des réseaux internes ultra-performants et des solutions de refroidissement liquide de nouvelle génération. Le coût complet peut atteindre 50 millions d'euros par MW, voire davantage selon les générations de matériel utilisées. Dans ces infrastructures, les seuls équipements de calcul représentent souvent plus de 60 % de l'investissement total. À titre d'illustration, un processeur graphique NVIDIA H100 SXM est valorisé autour de 30 000 dollars. Compte tenu d'une consommation électrique proche de 700 W par unité, un mégawatt de puissance informatique permet d'installer environ 1 400 GPU, représentant à eux seuls plus de 40 millions de dollars d'investissement, avant même l'intégration du réseau haute performance, du stockage ou des systèmes de refroidissement liquide. Les générations les plus récentes d'accélérateurs, telles que les architectures GB200 et GB300, accentuent encore cette intensité capitalistique.

Volumes d'investissement cumulés par scénario

À partir de la reconstitution du parc installé, estimé à 850 MW en 2025 (contre 714 MW à fin 2024 selon le baromètre France Datacenter/EY), les trois scénarios prospectifs conduisent à des besoins de capacités nouvelles compris entre 4 850 MW et 10 050 MW d'ici à 2035. Le scénario bas implique

ainsi la construction d'environ 4 850 MW supplémentaires, le scénario central 7 050 MW et le scénario haut 10 050 MW.

La traduction de ces besoins en investissements suppose de retenir un coût moyen par mégawatt installé. Celui-ci dépend directement de la composition du parc futur et, en particulier, de la place occupée par les infrastructures destinées à l'intelligence artificielle, beaucoup plus intensives en capital que les datacenters conventionnels. Trois coûts moyens pondérés ont ainsi été retenus : 25 millions d'euros par MW dans le scénario bas, 30 millions d'euros par MW dans le scénario central et 35 millions d'euros par MW dans le scénario haut. Ces montants correspondent au coût complet des projets, intégrant les infrastructures immobilières (*shell and core*), les équipements informatiques et les logiciels associés.

Les hypothèses de composition du parc sont calibrées à partir des principaux projets annoncés lors des éditions 2025 et 2026 du sommet *Choose France*, ainsi que des investissements déjà engagés par les principaux opérateurs. Dans le scénario central, les datacenters de colocation et les infrastructures d'entreprise représentent 35 % des nouvelles capacités, pour un coût moyen estimé à 18 millions d'euros par MW. Les infrastructures *hyperscale cloud* constituent également 35 % des capacités, avec un coût moyen d'environ 28 millions d'euros par MW, tandis que les campus dédiés à l'intelli-

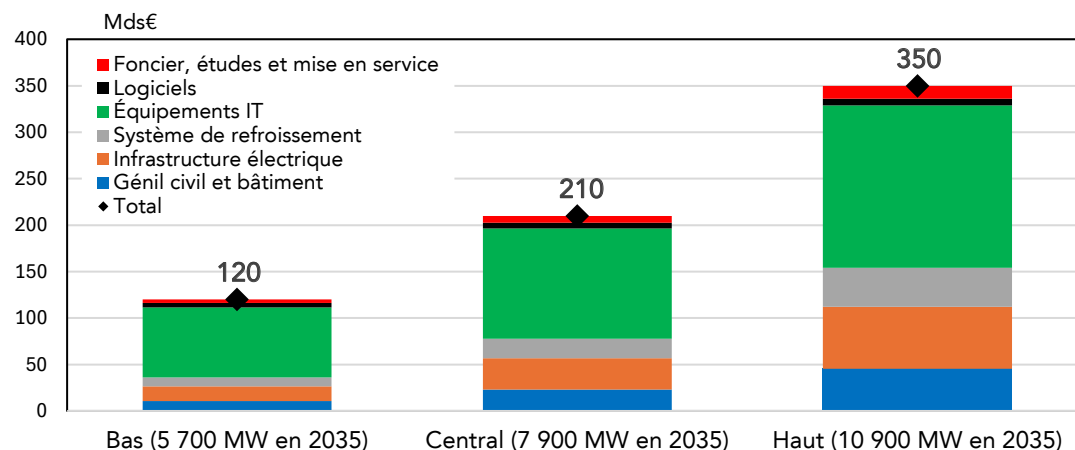
gence artificielle représentent les 30 % restants, pour un coût unitaire voisin de 45 millions d'euros par MW. Cette répartition conduit à un coût moyen pondéré d'environ 30 millions d'euros par MW. Les scénarios bas et haut se distinguent principalement par une part plus faible ou, au contraire, plus importante des infrastructures d'intelligence artificielle, ce qui explique les écarts de coût moyen retenus.

Sur cette base, les investissements cumulés nécessaires entre 2025 et 2035 s'élèveraient à environ 120 milliards d'euros dans le scénario bas, 210 milliards d'euros dans le scénario central et 350 milliards d'euros dans le scénario haut, en supposant que les coûts d'investissement demeurent constants. Toutefois, cette hypothèse est susceptible d'être remise en cause par une inflation des prix de certains composants, qui pourrait accroître sensiblement le montant total des investissements requis, réduisant par la même occasion leur rentabilité. L'ampleur de ces montants illustre le caractère particulièrement capitalistique de cette filière, dont l'intensité en investissement devrait encore se renforcer avec le déploiement des infrastructures dédiées à l'intelligence artificielle. La structure des dépenses apparaît fortement concentrée sur les équipements informatiques, dont le poids augmente à mesure que la part des campus IA progresse. Dans le scénario central, ces équipements représentent environ 57 % de l'investissement total, soit près de 119 milliards d'euros, en raison du coût élevé des processeurs graphiques, des accélérateurs spécialisés, des mémoires haute performance et des réseaux de calcul. L'infrastructure électrique constitue le deuxième poste d'in-

vestissement, avec environ 16 % du total (près de 34 milliards d'euros), devant le génie civil et le bâtiment (11 %, soit 23 milliards d'euros) et les systèmes de refroidissement (10 %, soit 21 milliards d'euros). Le foncier, les études préalables et les logiciels représentent chacun environ 3 % de l'investissement total. Dans les scénarios extrêmes, la part des équipements informatiques varie d'environ 56 % à 60 %, reflétant directement l'intensité plus ou moins forte des investissements en intelligence artificielle.

L'ensemble des montants est exprimé en euros constants de 2024. Les coûts unitaires retenus correspondent aux niveaux observés avant la récente accélération des prix des composants électroniques, notamment des semi-conducteurs, des mémoires DRAM et HBM, ainsi que des processeurs graphiques destinés à l'intelligence artificielle. Les projections sont donc réalisées à prix constants et n'intègrent ni l'inflation générale, ni une éventuelle poursuite de la hausse spécifique du prix des équipements informatiques. Cette hypothèse conduit à une estimation en volume des besoins d'investissement plutôt qu'à une prévision de leur coût nominal futur. Si les tensions actuelles sur les chaînes d'approvisionnement devaient perdurer, les montants effectivement investis seraient supérieurs à ceux présentés ici, en particulier pour les équipements informatiques, qui constituent à la fois le premier poste de dépense et celui dont les prix sont les plus volatils. Les résultats présentés doivent donc être interprétés comme une estimation des volumes d'investissement nécessaires, qui devra être actualisée en fonction de l'évolution des prix des équipements de calcul.

France : investissement cumulé dans les datacenters entre 2025 et 2035, par composante et par scénario



Sources : France Datacenter/EY, JLL, Turner & Townsend, McKinsey, IoT Analytics, Deloitte, calculs Rexecode

V. L'impact sectoriel : quels secteurs français bénéficient de la dynamique des datacenters ?

Une demande adressée à un écosystème industriel diversifié

L'implantation d'un datacenter ne se limite pas à l'acquisition de serveurs et d'équipements informatiques. Elle mobilise un écosystème industriel étendu, pendant la phase de construction comme durant l'exploitation. L'analyse de cette demande sectorielle est essentielle pour évaluer le contenu macroéconomique réel de ces investissements, en distinguant la valeur ajoutée produite sur le territoire de celle qui correspond à des importations. Dans le scénario central, l'investissement cumulé 2025-2035 est estimé à 210 milliards d'euros.

Les composantes à contenu significatif en valeur ajoutée domestique

En phase de construction, le bâtiment et les travaux publics constituent le premier bénéficiaire domestique, avec une demande estimée à environ 23 milliards d'euros sur la décennie, soit près de 11 % de l'investissement total. Les travaux de gros œuvre, de charpente métallique et de génie civil mobilisent les grands groupes français et leurs réseaux de sous-traitants régionaux, Bouygues, Vinci, SPIE ou Eiffage. La part de valeur ajoutée domestique y est structurellement élevée, de l'ordre de 75 à 80 %, en raison du poids de la main-d'œuvre non délocalisable et de matériaux produits localement.

L'infrastructure électrique mobilise un ensemble d'acteurs de premier plan pour une demande estimée à 34 milliards d'euros. Les équipements concernés comprennent le raccordement (postes, transformateurs haute tension), la distribution (tableaux, câblage) et la continuité d'alimentation (onduleurs, groupes électrogènes). Cette demande bénéficie à des entreprises telles que Schneider Electric, Legrand, Engie, RTE ou Enedis et à leurs installateurs spécialisés. Le contenu en valeur ajoutée domestique, plus faible que dans le BTP, reste significatif, entre 30 et 45 %, l'ingénierie, l'installation et la mise en service étant largement réalisées en France même si une partie des composants électroniques est importée.

Les systèmes de refroidissement et les équipements mécaniques représentent une demande d'environ 21 milliards d'euros. Leur contenu domestique,

évalué entre 20 % et 30 %, dépend fortement des technologies retenues et de la localisation des unités de production. La généralisation progressive du refroidissement liquide pour les infrastructures d'intelligence artificielle pourrait d'ailleurs modifier la structure industrielle de cette filière au cours des prochaines années.

Les logiciels et services informatiques, estimés à 6 milliards d'euros, présentent un contenu domestique compris entre 35 et 50 %. Les éditeurs de solutions de gestion d'infrastructure (DCIM) sont majoritairement américains ; la valeur ajoutée française se concentre sur l'intégration, la personnalisation et la maintenance, assurées par des entreprises de services numériques comme Capgemini, Eviden ou Sopra Steria.

Les segments les plus dépendants des importations

La principale limite aux effets d'entraînement tient à la localisation de la production des équipements les plus coûteux. Les équipements informatiques (serveurs, stockage, réseau et surtout, processeurs graphiques et accélérateurs) forment désormais le poste dominant, avec une demande d'environ 119 milliards d'euros dans le scénario central. Les serveurs et équipements standards, majoritairement fabriqués en Asie ou aux États-Unis, ont un contenu domestique inférieur à 15 %. Les GPU et accélérateurs dédiés à l'intelligence artificielle constituent le cas le plus extrême : c'est la composante la plus lourde de la demande totale, mais son contenu domestique est très limité, de l'ordre de 6 à 8 %, les puces étant fabriquées par TSMC sur conception NVIDIA. Agrégé, ce bloc informatique de 119 milliards d'euros présente un contenu en valeur ajoutée domestique de l'ordre de 10 %.

Au total, sur les 210 milliards d'euros cumulés dans le scénario central, environ 25 à 30 % correspondraient à de la valeur ajoutée domestique, soit entre 50 et 65 milliards d'euros. Le poids croissant des équipements informatiques, près de 57 % de l'investissement dans notre scénario central, tire ce ratio vers le bas par rapport à un parc plus conventionnel : pour un euro investi dans un campus d'intelligence artificielle, où l'IT dépasse 60 % du coût, environ 60 à 65 centimes quittent le territoire dès la phase d'équipement, ce qui limite l'effet multiplicateur domestique au-delà de la construction.

Des dépenses d'exploitation durables et fortement ancrées en France

L'analyse ne saurait s'arrêter à l'investissement. Une fois mis en service, les datacenters génèrent des dépenses récurrentes dont le contenu domestique est structurellement plus élevé que celui des équipements importés, et qui constituent un socle économique stable.

L'énergie est le premier poste récurrent. RTE situe la consommation électrique des datacenters français autour de 10 TWh, environ 2 % de la consommation nationale, et projette une trajectoire de 15 à 20 TWh en 2030 puis de 23 à 28 TWh en 2035, sous l'effet de la montée en puissance des infrastructures *hyperscale* et des campus d'intelligence artificielle. Cette demande bénéficie à des acteurs dont la valeur ajoutée est quasi intégralement domestique : EDF pour la production, RTE pour le transport et Enedis pour la distribution. Elle constitue pour eux une source de revenus et une contrainte de développement des réseaux. Le raccordement des datacenters a changé d'échelle : plus de 30 GW de droits d'accès au réseau de transport ont déjà été attribués, dont 14 GW dédiés spécifiquement aux centres de données, contre environ 4,5 GW de demandes acceptées début 2024. Ces investissements de réseau, réalisés par des entreprises françaises du génie électrique, présentent un contenu domestique élevé et forment un effet d'entraînement indirect important.

La maintenance et l'exploitation constituent le second grand poste récurrent. Les coûts de maintenance correspondent généralement à 2 à 5 % par an de la valeur des actifs électromécaniques ; sur un parc en forte croissance, cela génère des flux annuels substantiels et croissants. Leur contenu domestique est élevé, de l'ordre de 55 à 65 %, techniciens d'exploitation, maintenance préventive et corrective et prestations de sécurité physique étant des activités non délocalisables. Une partie des équipements de remplacement, onduleurs ou modules de refroidissement, demeure toutefois importée. Souvent sous-estimées dans les analyses centrées sur la construction, ces dépenses forment un flux économique stable dont la croissance accompagne celle du parc installé et sont une source durable de revenus pour les territoires accueillant ces infrastructures.

Une opportunité stratégique centrée sur les services et les compétences

Il en ressort une réalité essentielle : l'opportunité économique pour la France réside moins dans la fabrication des équipements informatiques, largement externalisée, que dans les activités de services intensives en compétences. L'exploitation, le cloud souverain, l'ingénierie logicielle, le conseil, la cybersécurité et le développement de modèles d'intelligence artificielle concentrent l'essentiel des retombées domestiques. Les emplois directs d'exploitation restent limités, de l'ordre de 20 à 50 équivalents temps plein pour un site de 100 MW, mais ils sont hautement qualifiés, bien rémunérés et non délocalisables, d'où un impact territorial important au regard de leur volume. La formation devient dès lors un enjeu stratégique : investir dans les ingénieurs spécialisés en infrastructures cloud et IA, les experts en cybersécurité et les architectes de systèmes distribués génère une valeur ajoutée domestique bien supérieure à l'importation de composants produits hors d'Europe. Orienter la politique industrielle vers ces activités intensives en capital humain constitue un levier de compétitivité autant qu'un impératif de souveraineté numérique.

VI. La valeur ajoutée de la filière : état des lieux et projections

Une filière en croissance bien plus rapide que l'économie française

Le deuxième baromètre EY-Parthenon/France Datacenter, publié le 26 juin 2024, constitue à ce jour la référence quantitative la plus solide sur la valeur ajoutée de la filière. Il estime qu'en 2023 les datacenters ont généré une valeur ajoutée directe de 3,4 milliards d'euros, en progression annuelle moyenne de 9,3 % depuis 2018, où elle s'établissait à 2,2 milliards. En intégrant les effets indirects (achats auprès des fournisseurs de la filière) et induits (consommation des ménages dont les revenus dépendent de cette activité), la valeur ajoutée totale atteignait 5 milliards d'euros, soit un multiplicateur de l'ordre de 1,5. Ces calculs reposent sur des tableaux entrées-sorties et appellent à la prudence : une marge d'incertitude de l'ordre de plus ou moins 30 % est inhérente à ce type d'approche.

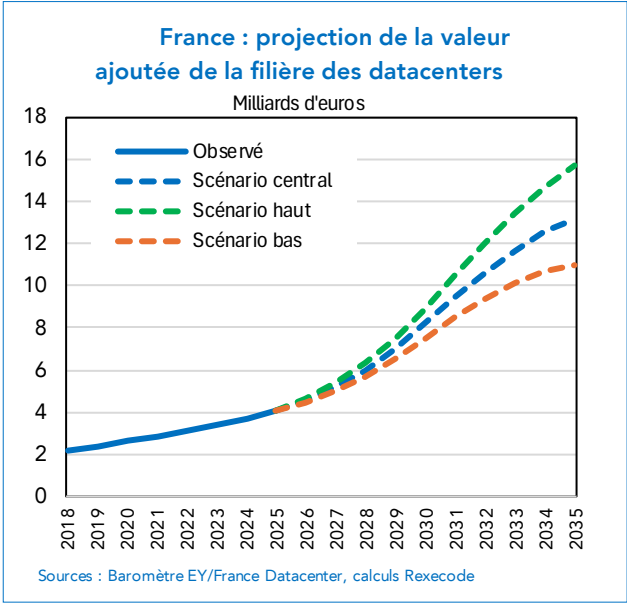
Plusieurs précisions méthodologiques s'imposent. La valeur ajoutée directe mesurée dans le baro-

mètre correspond aux seuls opérateurs de datacenters, principalement les acteurs de la colocation. Elle est calculée comme la différence entre leur chiffre d'affaires et leurs consommations intermédiaires. Elle n'intègre ni la valeur ajoutée des utilisateurs des infrastructures (fournisseurs de *cloud*, éditeurs de logiciels en mode SaaS, développeurs de modèles d'intelligence artificielle), ni celle des équipements intervenant en amont dans la construction et l'équipement des sites.

Une méthodologie de projection fondée sur les économies d'échelle

La projection de la valeur ajoutée directe à l'horizon 2035 repose sur une relation empirique entre la capacité installée, en MW, et la valeur ajoutée directe de la filière, calibrée sur les données historiques 2018-2023 du baromètre *EY-Parthenon/France Datacenter*. La relation retenue est une fonction puissance dont l'élasticité, estimée à partir des trajectoires de capacité et de valeur ajoutée du modèle, ressort de l'ordre de 0,55. Autrement dit, une hausse de 1 % de la capacité installée se traduirait par une progression d'environ 0,55 % de la valeur ajoutée directe.

Une élasticité nettement inférieure à l'unité traduit de fortes économies d'échelle dans l'exploitation. L'exploitation d'un campus de 500 MW ne génère pas deux fois plus de valeur ajoutée directe qu'un site de 250 MW : fonctions support, supervision technique et maintenance bénéficient de mutualisations croissantes à mesure que les infrastructures gagnent



en taille et en intégration. La montée en puissance des campus *hyperscale* et des infrastructures dédiées à l'intelligence artificielle accentue cette dynamique, leur modèle reposant sur une automatisation poussée des opérations qui réduit la valeur ajoutée directe par MW au regard des ratios historiques, observés sur un parc auparavant dominé par des sites de colocation de taille intermédiaire.

Cette élasticité ayant été estimée sur une période antérieure à la vague actuelle de déploiements, elle pourrait être légèrement surévaluée si la structure du parc basculait davantage vers des infrastructures très grandes et fortement automatisées. Les projections doivent donc s'interpréter comme une borne haute plutôt que comme une estimation centrale.

Les résultats par scénario

Les projections obtenues font apparaître des trajectoires contrastées selon le rythme de déploiement retenu. Dans le scénario central, la valeur ajoutée directe progresserait de 4,0 milliards d'euros en 2025 à 8,2 milliards en 2030, puis à 13,2 milliards en 2035. Cela correspondrait à un taux de croissance annuel moyen d'environ 13 % sur la période 2025-2035. En appliquant le multiplicateur de 1,5 du baromètre *EY-Parthenon/France Datacenter*, la valeur ajoutée totale, effets indirects et induits compris, avoisinerait 20 milliards d'euros constants en 2035.

Quelle que soit l'hypothèse retenue, ces trajectoires placeraient la filière parmi les secteurs les plus dynamiques de l'économie française au cours de la prochaine décennie.

Tableau : valeur ajoutée générée par la filière à horizon 2035, (Mds €)			
Année	Scénario bas	Scénario central	Scénario haut
2025		4,0	
2026	4,4	4,5	4,6
2027	5,0	5,2	5,4
2028	5,7	6,0	6,3
2029	6,5	7,0	7,5
2030	7,5	8,2	8,9
2031	8,5	9,4	10,5
2032	9,4	10,6	12,0
2033	10,1	11,7	13,4
2034	10,7	12,6	14,7
2035	11,0	13,2	15,7
TCAM 2025–2035	+10,6 %/an	+12,7 %/an	+14,6 %/an

Sources : Baromètre EY/France Datacenter, calculs Rexecode

Ces projections doivent néanmoins être interprétées avec prudence. Si la montée en puissance de la filière s'accompagne d'un approfondissement des chaînes de valeur domestiques, notamment à travers le développement de fournisseurs spécialisés, la structuration de services avancés d'exploitation et de maintenance ou encore l'émergence d'offres de *cloud* souverain compétitives, le multiplicateur économique effectif pourrait être supérieur au niveau actuellement retenu. Dans cette perspective, les estimations présentées ici pourraient constituer davantage une borne basse qu'une estimation centrale. La contribution réelle de la filière à l'économie française pourrait alors être sensiblement plus élevée, à condition que les conditions d'un ancrage industriel et technologique durable soient réunies.

VII. Quels impacts macroéconomiques ?

Le traitement en comptabilité nationale

La question du traitement comptable des investissements en datacenters est déterminante pour apprécier correctement leur impact sur la demande agrégée. Le Système Européen des Comptes 2010 (SEC 2010), mis en œuvre par l'INSEE dans sa base révisée 2020, distingue principalement deux catégories d'enregistrement.

La Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) correspond aux acquisitions nettes d'actifs fixes utilisés pendant plus d'un an dans le processus de production. Dans le cas des datacenters, elle se décompose en trois grands postes. La construction du bâtiment et des infrastructures de génie civil relève des actifs corporels (AN.1120) et est comptabilisée en FBCF au fur et à mesure de sa réalisation. Les machines et équipements, incluant les systèmes électriques, les dispositifs de refroidissement, les serveurs et les processeurs graphiques, sont enregistrés dans la catégorie AN.1130, avec des durées de vie très variables selon leur nature, de plusieurs décennies pour les infrastructures immobilières à seulement deux à quatre ans pour certains équipements informatiques soumis à une obsolescence rapide. Enfin, les logiciels spécifiques et les bases de données dédiées relèvent des actifs incorporels (AN.1173).

Un ajustement méthodologique important introduit dans la base 2020 de l'INSEE mérite une attention particulière. Les services de traitement de données et d'hébergement, auparavant comptabilisés en

FBCF, sont désormais classés en consommations intermédiaires. Cette évolution, conforme aux principes du SEC 2010, aligne la comptabilité nationale sur les pratiques de la comptabilité d'entreprise : le recours à des services *cloud* ou à de la capacité de calcul externalisée est considéré comme une dépense de fonctionnement récurrente, et non comme un investissement. Il en résulte qu'une entreprise qui achète de la capacité auprès d'un opérateur de datacenters n'alimente pas directement la FBCF. Seul l'opérateur qui construit et équipe l'infrastructure contribue à cet agrégat. Cette distinction est essentielle pour éviter les doubles comptages dans l'évaluation macroéconomique des investissements annoncés par les grands acteurs du *cloud*.

Une contribution visible et croissante à l'investissement national

La montée en puissance des datacenters se traduit directement dans les comptes nationaux par une progression de la formation brute de capital fixe (FBCF), répartie entre plusieurs catégories d'actifs : les bâtiments et infrastructures techniques, enregistrés comme actifs corporels relevant de la construction (AN.1120), les machines et équipements (AN.1130), qui regroupent notamment les équipements électriques et informatiques, ainsi que les actifs incorporels (AN.1173) correspondant aux logiciels et solutions numériques associés.

L'augmentation de la FBCF associée au développement des datacenters est estimée à environ 20 milliards d'euros supplémentaires par an à l'horizon de la projection. Cette dynamique représenterait une contribution significative à l'investissement productif national actuellement estimé à hauteur de 350 milliards d'euros par an, malgré le poids important des importations d'équipements informatiques dans la structure des dépenses engagées.

Une filière peu intensive en emploi, mais des emplois qualifiés et rémunérateurs

La filière des datacenters est structurellement intensive en capital et relativement peu intensive en emploi par comparaison avec d'autres secteurs industriels. Selon la Direction générale des entreprises, un site de 100 MW génère environ 30 à 50 emplois directs en phase d'exploitation. Ces emplois regroupent notamment des techniciens d'exploitation, des ingénieurs réseau, des spécialistes de la cybersécurité et des responsables environnementaux.

Ce ratio, d'environ 0,3 à 0,5 emploi direct par MW, demeure nettement inférieur à celui observé dans les secteurs manufacturiers traditionnels, en raison du caractère fortement automatisé des opérations.

Ce niveau d'emploi relativement limité en volume présente néanmoins plusieurs caractéristiques qualitatives distinctives. Le niveau de qualification est élevé : selon le baromètre EY-Parthenon 2025, 29 % des salariés de la filière sont diplômés à bac+5, contre environ 20 % pour l'ensemble de l'économie française. La stabilité de l'emploi y est également particulièrement forte, avec 91 % de contrats à durée indéterminée, soit sept points au-dessus de la moyenne nationale. Ces emplois sont en outre largement non délocalisables, leur exercice nécessitant une présence physique sur les sites. Enfin, leur niveau de rémunération, supérieur à la médiane nationale, contribue à soutenir les revenus dans les territoires d'implantation.

Dans le scénario central, la filière représenterait plus de 75 000 emplois en équivalent temps plein à horizon 2030, puis près de 90 000 en 2035, en retenant une élasticité emploi-capacité décroissante cohérente avec les tendances historiques observées dans le secteur. La phase de construction est toutefois nettement plus intensive en main-d'œuvre. Chaque projet mobilise généralement entre 300 et 1 000 emplois sur des périodes de 18 à 36 mois. Ces emplois temporaires, concentrés dans le bâtiment et les travaux publics spécialisés, constituent un soutien ponctuel mais significatif à l'activité dans les bassins d'emploi concernés durant la montée en charge des investissements.

Des débouchés à l'export

À plus long terme, si la France parvient à s'imposer parmi les principaux pôles européens de l'infrastructure numérique, les compétences accumulées dans la conception, la construction et l'exploitation de datacenters de grande taille pourraient devenir exportables.

Les marchés en forte croissance d'Afrique, du Moyen-Orient ou encore d'Europe du Sud offriront probablement des opportunités aux entreprises ayant développé leur expertise sur le marché français. Cette dynamique pourrait ouvrir un canal supplémentaire de recettes à l'exportation, que les multiplicateurs macroéconomiques domestiques traditionnels ne capturent pas directement par construction.

Au-delà des seuls effets d'investissement, la structuration d'un écosystème national compétitif dans les infrastructures numériques pourrait ainsi contribuer durablement au positionnement de la France dans les chaînes de valeur internationales liées au *cloud* et à l'intelligence artificielle.

VIII. Les conditions de réalisation : risques, freins et l'enjeu central de l'acceptabilité

Le raccordement électrique : goulot d'étranglement structurel

Le raccordement électrique constitue aujourd'hui le principal facteur de friction au développement des datacenters en France. Pour les projets de grande envergure, au-delà de 100 MW, les délais entre la demande de raccordement et la mise en service s'inscrivent structurellement dans une fourchette de trois à cinq ans. Ils s'expliquent par la nécessité de construire ou de renforcer des postes sources à très haute tension, opérations complexes qui mobilisent fortement RTE et s'inscrivent dans des cycles d'investissement longs.

Ces délais contrastent nettement avec certaines pratiques observées aux États-Unis, où des raccordements peuvent être réalisés en moins de dix-huit mois. Dans ce contexte, la procédure *fast-track* validée par la CRE le 7 mai 2025 marque une évolution importante. Elle permet un raccordement accéléré au réseau 400 kV, sans contrainte de capacité, pour des consommateurs très intensifs, compris entre 400 MW et 1 GW, sur des sites préalablement identifiés par l'État. Quatre zones ont été retenues dans un premier temps, avec des pré-réservations de capacité mises en place dès mai 2025. La montée en puissance de ce dispositif, ainsi que les investissements anticipés de RTE dans les zones déjà saturées, constituent des conditions clés pour réduire les délais effectifs et soutenir le scénario central de développement.

L'acceptabilité sociale et territoriale : le risque le plus sous-estimé

Au-delà des contraintes techniques, l'acceptabilité sociale et territoriale constitue un second facteur de tension, souvent sous-estimé car moins visible dans les analyses strictement financières. Les datacenters sont fréquemment perçus comme de fortes consommations de foncier, d'eau et d'électricité pour une création d'emplois locale jugée limitée,

et les conflits d'usage se multiplient. À Marseille, les besoins électriques des datacenters entrent en concurrence avec l'électrification des activités portuaires et les projets d'Euroméditerranée. En Île-de-France, la rareté du foncier accentue les arbitrages entre usages industriels, résidentiels et numériques.

Un cas récent illustre concrètement ces tensions. La start-up marseillaise Sesterce projetait la construction à Alixan, dans la Drôme, sur la zone de Rovaltain, d'un datacenter d'intelligence artificielle de 40 MW extensible à 80 MW, pour un investissement pouvant atteindre 1,5 milliard d'euros (450 millions pour la première tranche). Le permis de construire, délivré en décembre 2025, a été suspendu le 10 juillet 2026 par le juge des référés du tribunal administratif de Grenoble, au double motif d'une étude d'impact environnemental manquante et d'un doute sérieux sur la conformité au plan local d'urbanisme. L'opérateur a saisi le Conseil d'État, mais le chantier est à l'arrêt dans l'attente d'un jugement au fond qui peut demander plusieurs années. Qualifiée par ses opposants de premier contentieux de l'intelligence artificielle en France, la décision pourrait faire jurisprudence, alors que des recours comparables visent déjà des projets en Île-de-France et dans les Hauts-de-France.

Cette tension a nourri le débat législatif. La proposition de loi du sénateur David Ros, déposée en février 2025 et adoptée au Sénat le 25 mars 2026 dans une version allégée, cherche un compromis entre attractivité et encadrement. Elle ouvre aux collectivités la possibilité d'intégrer l'implantation des datacenters dans les schémas de cohérence territoriale et étend le statut de Projet d'Intérêt National Majeur aux grandes infrastructures, ce qui autorise des procédures d'urbanisme et environnementales accélérées. Les dispositions instaurant une redevance sur l'eau ou alourdissant la fiscalité locale ont été écartées, pour préserver l'attractivité du territoire. Le texte est transmis à l'Assemblée nationale.

L'enjeu du statut de Projet d'Intérêt National Majeur est central, car il permet de sécuriser et d'accélérer les procédures administratives dans un secteur où les délais constituent un déterminant majeur de localisation. Il doit toutefois être analysé dans une logique de concurrence internationale. Un projet non réalisé en France ne disparaît pas, il est généralement redirigé vers d'autres hubs européens comme

la Pologne, la Suède, les Pays-Bas ou l'Allemagne. Les grands opérateurs disposent en effet d'une forte capacité d'arbitrage spatial, et les délais administratifs se traduisent mécaniquement par un coût d'opportunité en termes d'investissements, de valeur ajoutée et, in fine, de souveraineté numérique.

Les risques réglementaires : trouver le bon équilibre

Le cadre réglementaire européen évolue par ailleurs dans le sens d'un renforcement progressif des exigences. La directive sur l'efficacité énergétique de 2023 impose désormais la déclaration des consommations des infrastructures supérieures à 500 kW via une plateforme dédiée, opérationnelle depuis octobre 2025. Le règlement européen de 2024 introduit en complément un dispositif de notation de la durabilité des infrastructures numériques. En France, la loi REEN conditionne certains avantages tarifaires à des critères environnementaux, notamment la valorisation de la chaleur fatale, exigence renforcée par le décret du 29 décembre 2025 pour les sites de plus de 1 MW. Dans l'ensemble, ces évolutions sont déjà largement intégrées par les opérateurs, comme en témoigne l'amélioration du PUE moyen des datacenters commerciaux français, passé de 1,67 en 2021 à 1,59 en 2023. Elles contribuent même à renforcer l'attractivité du secteur auprès d'acteurs sensibles aux critères ESG. En revanche, un durcissement excessif, notamment via des surcoûts locaux non compensés par des simplifications administratives, risquerait d'affaiblir la compétitivité française sans gain environnemental significatif, les projets étant alors redéployés vers des pays au mix énergétique plus carboné.

Les risques technologiques

Enfin, un facteur d'incertitude technologique doit être intégré sans remettre en cause les trajectoires centrales. Les modèles DeepSeek R1 et V3, publiés début 2025, ont mis en évidence une baisse potentiellement significative des coûts d'entraînement et d'inférence des modèles d'intelligence artificielle. Si cette dynamique de compression des coûts devait se prolonger, elle pourrait temporairement modérer la croissance de la demande en capacités de calcul. Toutefois, l'histoire récente du numérique plaide pour un effet de diffusion dominant. Le paradoxe de Jevons suggère en effet que les gains d'efficacité tendent à accroître la consommation globale plutôt qu'à la réduire. Des modèles moins coûteux sont

généralement diffusés plus largement et intégrés dans un nombre croissant d'usages, ce qui soutient, à moyen terme, la demande totale en infrastructures de calcul.

Conclusion

La France dispose aujourd'hui d'un ensemble d'atouts particulièrement favorables pour s'imposer comme un *hub* européen majeur des datacenters : une électricité bas carbone et compétitive adossée à un mix nucléaire dominant, une position géographique stratégique, un écosystème de recherche de niveau mondial en intelligence artificielle et une mobilisation institutionnelle importante depuis le Sommet IA de février 2025.

Trois enseignements principaux se dégagent.

- Premièrement, la trajectoire envisagée à l'horizon 2035, avec environ 7 900 MW de capacité installée dans le scénario central, est crédible mais exige un taux de concrétisation supérieur aux standards historiques français pour les grands projets d'infrastructure. L'écart entre le nombre théorique de projets en cours d'instruction auprès de RTE et les capacités effectivement mises en service illustre l'ampleur de la transformation nécessaire dans les processus administratifs et de raccordement.
- Deuxièmement, l'impact macroéconomique est significatif. Avec 13,2 milliards d'euros de valeur ajoutée directe en 2035 et 210 milliards d'euros d'investissement cumulé sur dix ans, la filière irriguera tout un écosystème allant de la construction à l'industrie en passant par les services. Cette dynamique est désormais documentée empiriquement. Une récente publication du NBER (Alvarez et al. 2026) mesure, sur données américaines, des effets positifs sur l'emploi total, l'emploi dans la construction et les revenus, ainsi qu'une hausse des salaires. Une étude complémentaire de Brookings (Bahar et Wright 2026) trouve des résultats similaires.
- Troisièmement, le risque le plus important est politique et institutionnel plutôt que technologique ou financier. La capacité à accélérer les procédures, à gérer les conflits d'usage locaux et à

maintenir un cadre fiscal compétitif sera décisive. Chaque projet non réalisé en France constitue une perte d'opportunité immédiate au profit d'autres pays européens dont les dispositifs d'accueil sont parfois plus réactifs.

Dans une économie où la puissance de calcul devient un facteur de production stratégique, comparable à l'énergie au XX^e siècle, la question n'est pas uniquement celle de la capacité à investir, mais celle de la capacité à réaliser les projets sur le territoire national.

La fenêtre d'opportunité est ouverte, mais elle impose une exécution rapide et cohérente.

Bibliographie

ADEME, *Prospective de la consommation électrique des datacenters 2024-2060*, janvier 2026

Alvarez, F. E., Argente, D., Chow, J. & Van Patten, D., *Datacenters and Local Economies in the Age of AI: A Shift-Share Approach*, NBER Working Paper, 2026

Bahar, D. & Wright, G., *New Evidence on Datacenter Employment Effects*, Brookings Institution, mai 2026

CBRE, *Panorama européen des datacenters 2025*, 2025

Commission de régulation de l'énergie (CRE), *Délibération relative à la procédure de raccordement accéléré (fast-track) des sites très intensifs*, mai 2025

Cushman & Wakefield, *EMEA Data Centres, H1 2025*, 2025

Datacenter Dynamics, *France AI Datacenter Build-Out*, février 2026

Deloitte France, *Datacenters : transformer l'essai de l'IA*, juin 2025

Direction générale des entreprises (DGE), *Implantation de centres de données en France*, novembre 2025

Eurostat, <i>Système européen des comptes 2010 (SEC 2010)</i> , règlement (UE) n° 549/2013	Présidence de la République & Business France, <i>Choose France 2025</i> , dossier de presse, mai 2025
EY-Parthenon & France Datacenter, <i>Baromètre EY/ France Datacenter</i> , 1 ^{re} édition, juin 2023	Présidence de la République & Business France, <i>Choose France 2026</i> , dossier de presse, juin 2026
EY-Parthenon & France Datacenter, <i>Baromètre EY/ France Datacenter</i> , 2 ^e édition, 26 juin 2024	Proposition de loi relative à l'implantation des centres de données (sénateur David Ros), déposée en février 2025, adoptée au Sénat le 25 mars 2026
EY-Parthenon & France Datacenter, <i>Baromètre EY/ France Datacenter</i> , 3 ^e édition, juin 2025	RTE, <i>Bilan électrique 2025</i> , 2026
INSEE, <i>Base 2020 des comptes nationaux : traitement des logiciels et de la FBCF</i> , fiche méthodologique	RTE, <i>Bilan prévisionnel 2025-2035</i> , décembre 2025
IoT Analytics, <i>Datacenter Capex and Hardware Spend, 2024-2025</i>	RTE, <i>Réussir l'électrification de la France : schéma de développement du réseau et dispositif fast-track</i> , juillet 2026
JLL, <i>Global Datacenter Outlook 2026</i> , mars 2026	Turner & Townsend, <i>Data Centre Cost Benchmark 2023</i> , 2023
Le Monde, « Abandon du projet Fluidstack au Bosquet », mars 2026	Turner & Townsend, <i>Data Centre Cost Index 2025-2026</i> , 2026
McKinsey & Company, <i>The Cost of Compute et The Datacenter Dividend</i> , 2025-2026	UNCTAD, <i>Global Investment Trends Monitor</i> , n° 50, janvier 2026
Mordor Intelligence, <i>France Datacenter Market 2025-2030</i> , 2025	L'Usine Nouvelle, « Bilan un an après le Sommet IA », février 2026.
Présidence de la République & Business France, <i>Sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle</i> , dossier de presse, février 2025	